

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 25 juin 2020

Séance Ordinaire 18 heures 00

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15
Date de convocation : dimanche 21 juin 2020

LE 25 juin 2020 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de TROCCHI Jean-marie, Maire.

PRESENTS : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Claude JIMENEZ, Agnès REY, Jean-Pierre PELLEGRINI, Bruno BAILLON, Marie-Anne GUICHARD, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Alain MONTAY, Jean-Hubert FERRET, Michelle JOLIVET, Léna LEMAITRE-JEAN, Josée MORINET, Audrey RESSEGAIRE, Jean-Christophe SIMON

REPRESENTES :

ABSENTS :

Secrétaires de séance : Claude JIMENEZ

Délibérations du conseil :

DE 2020 32- Changement des horaires d'école à l'unanimité :

- **APPROUVE** les horaires suivants de l'école communale afin de pouvoir réaliser deux services à la cantine :
 - de 8h30 à 11h30
 - de 13h30 à 16h30
- **AUTORISE** le maire à effectuer toutes les formalités concernant ces nouveaux horaires

DE 2020 33- Heures supplémentaires du personnel 2020 à l'unanimité :

- **AUTORISE** le paiement ou la récupération des heures supplémentaires et complémentaires des agents communaux pour 2020,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives aux heures supplémentaires et complémentaires.

DE 2020 34- Recrutement d'un agent pour les services techniques durée déterminée à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer l'emploi d'agent technique pour une période de 12 mois, allant du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 renouvelable un an.
- **AUTORISE** le Maire à signer un contrat unique d'insertion avec pôle emploi
- **PRÉCISE**
 - que l'agent recruté sur cet emploi exercera ses fonctions à temps complet ;
 - que sa rémunération sera basé sur la grille indiciaire des adjoints technique à l'indice majoré 330 et qu'il pourra bénéficier d'une NBI de 15 points.
 - que le contrat de l'agent pourra, si les besoins du service l'exigent, être renouvelé dans la limite de 12 mois sur une même période de 24 mois consécutive ;
 - que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DE 2020 35- Recrutement agent de caisse et d'entretien piscine à l'unanimité :

- **Décide** de créer un emploi saisonnier pour un agent de caisse et d'entretien pour la période du 29 juin au 31 août 2020.
- **Décide** que la rémunération sera fixée à l'indice majoré 329 de la grille des adjoints techniques territoriaux avec des heures supplémentaires.
- **Habilite** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

DE 2020 36- Création d'un emploi technique temporaire pour le remplacement des congés annuels à 14 voix "pour" et une "abstention" :

- **DECIDE** la création à compter du 1er juillet d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.
- **PRECISE** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de deux mois du 1er juillet au 31 août.
- **DECIDE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 329 du grade de recrutement.

DE 2020 37- Choix de l'entreprise pour le marché des fenêtres de la mairie à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** l'offre présentée par l'entreprise SE CHARLES MENUISERIES - 5 route des

Fauvins - 05000 GAP pour un montant de 14 337€ HT pour les travaux de rénovation des fenêtres du bâtiment communal de la Maire

- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

DE 2020 38- Avenant à la convention de mutualisation des services - Tarif 2020 à 2 voix "pour", 2 voix "contre" et 11 "abstentions":

- **Désapprouve** la nouvelle tarification du service ADS pour l'année 2020
- **N'accepte pas la signature** de l'avenant n°2 modifiant l'annexe 1 « tarification du service » de la convention relative à l'organisation du service ADS commun pour l'instruction des demandes d'autorisation joint à la présente délibération.

La séance est levée à 19h20

LE MAIRE
Jean-Marie TROCCHI

